

Fiche de données de sécurité

conformément aux règlements (CE) n° 1907/2006 (REACH) et (CE) n° 1272/2008 (CLP)

SanaCan ; Additive Line ADDI

1 SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de la société

1.1 Identifiant du produit

Nom du produit :

SanaCan ; Additive Line (ADDI)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue de la préparation :

Désinfectant pour surfaces

1.3 Informations détaillées sur le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

Fabricant :

*Canusol GmbH Wogackerstrasse
2
4514 Lommiswil
Tél. : +41 76 298 13 26
info@canusol.ch*

1.4 Numéro

d'urgence Tox Info

Suisse :

Tél. 145 (24h/24)

Site web : www.toxi.ch

2 SECTION 2 : Dangers potentiels

Classification selon le règlement CE 1272/2008 :

Aucune classification

Étiquetage selon la directive CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE :

a) Dangers pour la santé humaine

L'hypochlorite de sodium jusqu'à 1 % de chlore actif n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage.

b) Mentions de danger particulières pour l'homme et l'environnement :

En cas d'échauffement et de stockage prolongé, de faibles quantités de chlore peuvent être libérées.

3 SECTION 3 : Informations sur les composants

Substances

Ce produit est un mélange.

Mélanges

N° CAS	Nom de la substance	Quantité (m/m)
7790-92-3	Chlore actif produit par électrolyse à partir de chlorure de sodium	0,5 %
7732-18-5	Eau	99,5 %

4 SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales :

Éloigner la victime de la zone dangereuse et la mettre en position allongée. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

Après inhalation :

Transporter la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. En cas d'incendie : Après inhalation des gaz d'incendie ou des produits de décomposition en cas d'accident, se rendre à l'air frais. En cas d'inhalation des produits de décomposition, les symptômes peuvent apparaître de manière différée. La personne concernée doit éventuellement rester sous surveillance médicale pendant 48 heures. Dans les cas graves, appeler un médecin.

Après contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon. Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit. En cas d'irritation cutanée persistante, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

Retirer les lentilles de contact éventuelles. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, y compris sous les paupières. En cas d'irritation oculaire persistante, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion :

Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau (si la personne est consciente) et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Si la personne se sent mal, consulter un médecin ou l'emmener à l'hôpital (montrer l'emballage, l'étiquette ou la FDS au médecin). Si la personne doit vomir, maintenir sa tête en position basse afin que le vomi ne pénètre pas dans les poumons. Mettre la personne inconsciente en position latérale de sécurité. Desserrer les vêtements serrés tels que le col de chemise, le col roulé, la ceinture ou la ceinture de pantalon. Maintenir la personne au calme.

5 SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Éteindre les incendies importants avec de l'eau pulvérisée. Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers émanant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux :

Libération possible de faibles quantités de chlore.

5.3 Consignes pour la lutte contre l'incendie

Équipement de protection spécial pour la lutte contre l'incendie :

Mesures habituelles en cas d'incendie impliquant des produits chimiques. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection.

Consignes particulières d'extinction :

Si possible, ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les eaux de surface ou le système d'eau souterraine.

6 SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas toucher les matières en contact avec les mains sans g

Assurer une ventilation suffisante. Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas toucher les matières en contact sans gants de protection, car les résidus sur les mains et le contact avec les yeux présentent toujours un risque de lésions oculaires.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne pas laisser de grandes quantités de produit sous forme concentrée s'écouler dans les égouts/eaux de surface/eaux souterraines. Informer les autorités compétentes en cas de dispersion de grandes quantités dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de rétention et de nettoyage

Contenir et absorber les fuites à l'aide d'un matériau absorbant non inflammable (par exemple, sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et les placer dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres sections

Informations sur la manipulation sans danger - voir section 7. Informations sur l'équipement de protection individuelle - voir section 8. Informations sur l'élimination des déchets - voir section 13.

7 SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Mesures de protection pour une manipulation sans danger

Manipulation :

Ouvrir et manipuler l'emballage avec précaution. Porter des vêtements de protection appropriés (lunettes de sécurité) pendant le travail. Utiliser dans des locaux bien ventilés. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains et les zones cutanées concernées avant de manger, de boire, de fumer, etc. et après avoir terminé le travail.

7.2 Conditions de stockage sûr en tenant compte des incompatibilités

Stockage :

Fermer le récipient après chaque utilisation. Manipuler les récipients vides comme s'ils étaient pleins. Ne pas réutiliser l'emballage. Conserver si possible dans l'emballage d'origine. Conserver dans un endroit sombre et à l'abri du gel. Protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil (température de stockage recommandée : 5 à 35 °C). Conserver de manière à éviter tout contact avec des substances acides et alcalines solides et liquides. Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Utilisation comme désinfectant

8 SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Contient du chlore : TRGS 900/ AGW

0,5 ml/m³ et 1,5 mg/m³

Limite maximale 1 litre

Remarque (aucun risque de lésions fœtales n'est à craindre si les valeurs MAK et BAT sont respectées)

TRGS 903

Aucune valeur BAT définie.

Dispositifs de contrôle techniques appropriés

Mesures d'hygiène généralement applicables lors de la manipulation de produits chimiques. Tenir à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire :

Normalement non nécessaire, mais recommandé.

Protection des mains :

Gants en latex naturel, chloroprène, nitrile, Viton ou caoutchouc butyle (niveau 6, temps de pénétration > 480 minutes)

Protection des yeux :

Selon l'activité, le port de lunettes de protection est recommandé.

Protection de la peau et du corps :

Vêtements de travail à manches longues.

9 SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales État

physique :	<i>liquide</i>
Couleur :	<i>claire, transparente</i>
Odeur :	<i>chlore, en fonction de la concentration du liquide</i>
Point de fusion/point de congélation :	<i>0 °C</i>
Point d'ébullition :	<i>>80 °C</i>
Inflammabilité :	<i>Non</i>
<i>inflammable</i> Limites inférieure et supérieure d'explosivité :	<i>sans objet Point</i>
d'éclair :	<i>Non</i>
<i>inflammable</i>	
Température d'inflammation :	<i>Non inflammable</i>
Valeur pH :	<i>5,7-6,5</i>
Viscosité cinématique :	<i>non déterminée</i>
Solubilité	<i>complètement soluble dans l'eau</i>
Pression de vapeur :	<i>31,7 mbar à 25 °C</i>
Densité	<i>1,05 g/cm³ (25 °C)</i>
Densité relative de vapeur :	<i>-)</i>

9.2 Autres informations

Aucune

10 SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réagit avec les composés oxydables

10.2 Stabilité chimique

Stable dans toutes les conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Le produit peut réagir dangereusement avec les acides, formation de vapeurs chlorées. Le produit peut réagir de manière explosive avec les alcools ou l'ammoniac.

10.4 Conditions à éviter

*Protéger de la lumière et de la chaleur. Tenir à l'écart des substances mentionnées au chapitre 10.3.
Matériaux incompatibles.*

10.5 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est à craindre en cas d'utilisation conforme.

11 SECTION 11 : Informations toxicologiques

Irritation cutanée : irritations possibles

Irritation oculaire : irritations possibles

Après ingestion : irritations possibles

12 SECTION 12 : Informations écologiques

Informations relatives à l'élimination : Produit inorganique, non éliminable de l'eau par des procédés de nettoyage biologiques.

Toxicité aquatique : Avant de rejeter des eaux usées (en particulier en grandes quantités) dans stations d'épuration, une neutralisation et un ajustement redox neutre avec du sulfite sont généralement nécessaires.

Autres informations écologiques : Peut avoir un effet toxique sur les bactéries et les organismes aquatiques dans les stations d'épuration biologiques ou dans les cours d'eau en raison de séparation du chlore actif.

Classe de danger pour l'eau : voir section 15.

13 SECTION 13 : Informations relatives à l'élimination

<i>Précautions :</i>	<i>Avant de manipuler le produit ou le récipient, lire le chapitre 7.</i>
<i>Élimination des résidus :</i>	<i>Éliminer avec les produits chimiques inorganiques de laboratoire.</i>
<i>Élimination des récipients :</i>	<i>Vider complètement le récipient. Éliminer conformément aux prescriptions légales.</i>
<i>Prescriptions nationales :</i>	<i>Ces recommandations sont appropriées pour une élimination sûre . Toutefois, les prescriptions légales s'appliquent dans tous les cas. Le producteur de déchets est responsable de l'élimination correcte.</i>

14 SECTION 14 : Informations relatives au transport

Non soumis à des réglementations d'expédition

15 SECTION 15 : Réglementation

a) Étiquetage selon le SGH/CLP (règlement CE 1272/2008) :

Chlore actif inférieur à 1 % non soumis à l'obligation d'étiquetage

b) Étiquetage selon les directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE :

Conformément à la directive CE / GefStoffV, les solutions d'hypochlorite de sodium contenant jusqu'à 5 % de chlore actif ne sont pas soumises à l'obligation d'étiquetage.

Classe de danger pour l'eau :

H412 (selon le SGH)

16 SECTION 16 : Autres informations

Aucune